

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2026_288

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - LYCEE ARAGON PICASSO

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 26 0003 déposée le 26 janvier 2026 par la Région Auvergne Rhône Alpes représentée par monsieur Xavier Perrot, et relative au lycée polyvalent Aragon Picasso, sis 12 chemin de la côte à cailloux 69700 Givors,

Vu l'avis favorable tacite de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 17 mars 2026,

Vu l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur en date du 25 février 2026,

ARRÊTE

Article 1er : La demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 26 0003 déposée le 26 janvier 2026 par la Région Auvergne Rhône Alpes représentée par monsieur Xavier Perrot, est autorisée pour des travaux de restructuration partielle de la cuisine relatifs au lycée Aragon Picasso classé en type R de la 1ère catégorie, sis 12 chemin de la côte à cailloux 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité. Les prescriptions mentionnées dans l'avis favorable de la sous-commission départementale des ERP-IGH en date du 25 février 2026, devront être respectées :

- Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE 2 du règlement de sécurité).
- Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité).
- Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux (Cf. article R 143-34 du code de la construction et de l'habitation). Ce rapport ainsi que les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux mis en œuvre, seront présentés à la commission de sécurité lors de sa visite conformément aux articles GE 8 et GE 9 du règlement de sécurité.
- Solliciter la visite de la commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux (Cf. article R 143-38 du code de la construction et de l'habitation).

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de l'achèvement des travaux. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene : Cet établissement devra faire l'objet d'une visite de réception de travaux au titre de l'accessibilité par la commission compétente.

Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1>.

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques->

publiques/amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/accessibilite/
accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite.

Le 4 mai 2026,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le Maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

36

Sous-direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

PROCÈS-VERBAL de la S/CDS du 25/02/2026

destiné à
M. le Maire de GIVORS
Hôtel de Ville
Place Camille Vallin - BP 38
69701 GIVORS

Établissement	Dossier
ERP N° : E09100018-000 Désignation : Lycée Aragon - Picasso Type : R - Catégorie : 1 Effectif : 2157 Commune : GIVORS Adresse : 12 Chemin de la Côte à Cailloux 69700 GIVORS Exploitant : M. Servais JOST	N° Rapport : 2026-000603 Dossier : Autorisation de Travaux AT06909126000003 Restructuration de la cuisine Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

A. DESCRIPTIF TECHNIQUE

NOS RÉF. : RR

- Rapport d'étude n°2025-004237 (AT 069091/25/00020 - Rénovation des toitures de l'atelier), SCDS du 26/08/2025, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2024-003252 (PC 266/24/00011 – Mise en œuvre d'équipement de distribution participatifs), SCDS du 13/06/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2024-000203 (PC 266/23/00039 – Aménagement paysager), SCDS du 02/02/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2023-007822 (AT 091/23/60042 - Aménagement paysager), SCDS du 11/01/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2023-006592 (AT 091/23/60032 - Modification de l'accès principal du bâtiment), SCDS du 21/11/2023, avis favorable.
- Rapport de VP en date du 06/05/2022, SCDS du 12/05/2022, avis favorable.

Existant

L'ERP regroupe les bâtiments de lycées Aragon et Picasso sous direction unique de sécurité. L'établissement est situé sur un terrain en pente desservi par le chemin de la Côte à Cailloux (loges, administration, logements de fonction) et la rue du Docteur Roux (accès livraisons, demi-pension, ateliers, voie échelle...).

Le LEP Picasso s'étend sur 3 niveaux plus des ateliers en R+1 et des bâtiments annexes. Le Lycée Aragon s'étend sur 5 niveaux, connectés avec le LEP, plus un atelier en simple rez-de-chaussée.

Une installation de panneaux photovoltaïques est présente en terrasses Est.

Rappel des dérogations :

SCDS DU 09/10/1991 : Stabilité au feu de 1h contre 1h30 exigible (*non conforme à CO 12*).

- Compensation par SSI A avec DAI limitée à certaines parties de l'établissement : circulations des niveaux 3, 4 et 5 du lycée Aragon, cuisine et local SSI. Le matériel central est installé à la loge, située chemin de la côte Cailloux.

Projet

Le dossier transmis pour avis concerne la restructuration partielle de la cuisine.

CLASSEMENT ET EFFECTIF

Le classement de l'établissement n'est pas modifié par les travaux.

L'effectif du public admissible, selon la déclaration du maître d'ouvrage, est de :

- Public : 1557 élèves
- Personnel : 213 personnes

TOTAL : 1770 personnes.

DOCUMENTS PRESENTES

- Bordereau d'envoi de la commune de Givors en date du 27/01/2026.
- Imprimé Cerfa de l'AT 069091/26/00003 daté du 26/01/2026.
- Notice de sécurité signée par le maître d'ouvrage en date du 18/12/2025.
- Déclaration d'effectif du proviseur en date du 17/12/2025.
- Jeu de plans.

PRESCRIPTIONS

- 1) Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE 2 du règlement de sécurité).
- 2) Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3) Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité)
- 4) Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux (Cf. article R143-34 du code de la construction et de l'habitation). Ce rapport ainsi que les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux mis en œuvre, seront présentés à la commission de sécurité lors de sa visite conformément aux articles GE 8 et GE 9 du règlement de sécurité.
- 5) Solliciter la visite de la commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux (Cf. article R143-38 du code de la construction et de l'habitation).

B. AVIS DE LA S/CDS du département du Rhône

Avis de la commission

Après présentation du rapport joint ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux (AT06909126000003).

Les prescriptions mentionnées au rapport ci-dessus devront être réalisées.

Ce procès-verbal sera notifié à l'exploitant par l'autorité compétente.

Lyon, le 25/02/2026

PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour la Préfète,
Colonelle hors classe Laetitia DIDIER
Directrice départementale et métropolitaine adjointe
des services d'incendie et de secours

**Direction départementale
des territoires**

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ
sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable
à la date du mardi 17 mars 2026

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
ANSE	AT 069 009 26 A 0001	PIA / 1050 avenue de Lossburg	Réhabilitation d'une salle de sport, cabaret et entrepôt (DD)
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	AT 069 019 26 D 0043 PC 069 019 25 0 0043	Château de Pizay / 443 route du Château	Travaux d'aménagement et modification des menuiseries de l'aile ouest Henri III du bâtiment Château et ajout de mains courantes au niveau de la volée de marches situées devant le restaurant (Avis'AU L2J-GDZ-DQW)
BRON	AT 069 029 26 0 0001	Formapaysage / 2 rue Edison	Travaux d'aménagement d'un organisme de formation (DD)
BRON	AT 069 029 26 0 0003	La Casa de las Carcasas / 1 boulevard André Boulloche	Travaux d'aménagement d'un magasin de vente d'accessoires téléphoniques (à cheval avec Saint Priest) (DD)
BRON	AT 069 029 26 0 0005	MDML / 4 rue Paul Pic	Création de volumes et travaux d'aménagement de bureaux et salles de réunion (DD)
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 25 0 0035 PC 069 275 25 0 0052	CIC / 6 rue Marat	Réhabilitation, création de volumes et travaux d'aménagement dans une agence bancaire (Avis'AU LZV-QYQ-3XJ)
GIVORS	AT 069 091 26 0 0001	Planète Mode / rue de la Paix	Réhabilitation et travaux d'aménagement d'un magasin de vente de vêtements et poussettes

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
GIVORS	AT 069 091 26 0 0003	Lycée polyvalent Aragon Picasso / 12 chemin de la Côte à Cailloux	Réhabilitation et travaux d'aménagement d'un établissement d'enseignement
GLEIZE	AT 069 092 25 0 0023	Les hôpitaux Nord-Ouest / Plateau d'Ouilly	Réhabilitation, création de volumes, travaux d'aménagement et réaménagement intérieur en rez-de-chaussée Bât DUQUESNE
GRIGNY SUR RHONE	AT 069 096 25 0 0008	Ecole élémentaire Louis Pasteur / 64 rue Pasteur - 8 impasse Darcy	Création de volumes d'un établissement d'enseignement (DD), démolition cloison cage escalier
MESSIMY	AT 069 131 25 0 0003	Hello Laverie Messimy / 2 rue du 19 mars 1962	Travaux d'aménagement d'une laverie automatique dans un cadre bâti existant
SAINT PRIEST	AT 069 290 26 0 0001	La Casa de las Carcasas / 1 boulevard André Boulloche	Travaux d'aménagement d'un magasin de vente d'accessoires téléphoniques dans une cellule existante de la galerie marchande de Auchan (à cheval avec Bron)
SAINT PRIEST	AT 069 290 26 0 0002	KOROGHLI GROUP / SCI MADINAH / 5 rue Garibaldi	Création de volumes et aménagement d'un commerce de gros / artisanat dans un cadre bâti existant
TARARE	AT 069 243 26 0 0002	Pharmacie de la République / 6 boulevard Garibaldi	Travaux d'aménagement d'une pharmacie
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 25 0 0061	Centre commercial G la Galerie / boulevard Burdeau	Travaux d'aménagement d'un centre commercial
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 25 0 0062	Boutique éphémère cellule 11 - Centre commercial G la Galerie / boulevard Burdeau	Travaux d'aménagement d'une boutique éphémère dans la cellule 11 du centre commercial
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 25 0 0063	Boutique éphémère cellule 30 - Centre commercial G la Galerie / boulevard Burdeau	Travaux d'aménagement d'une boutique éphémère dans la cellule 30 du centre commercial
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 25 0 0064	Boutique éphémère cellule 34 - Centre commercial G la Galerie / boulevard Burdeau	Travaux d'aménagement d'une boutique éphémère dans la cellule 34 du centre commercial
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 25 0 0065	Boutique éphémère cellule 33 - Centre commercial G la Galerie / boulevard Burdeau	Travaux d'aménagement d'une boutique éphémère dans la cellule 33 du centre commercial

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 069-216900910-20260504-AR2026_288-AR